

Commentaire de texte: Article 3 de la constitution de 1958

Par **Choukette**, le 21/10/2008 à 22:58

Bonsoir,

Je dois commenter le texte:

Art. 3. - La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Je dois faire le plan, j'ai trouvé,

I) L'exercice de la souveraineté

A) Les 2 théories

B)?

II) Moyens d'expression au service du souverain

A) La représentation

B) Le référendum

Mais je ne sais pas parce que je pense qu'il faut parler du scrutin direct indirect, des conditions de vote.

Pouvez vous m'aider par ce que j'ai aucune idée. Et comme c'est la première fois que je dois

commenter un article c'est pas facile ...

Par **Choukette**, le **21/10/2008** à **23:10**

Et comme problématique j'ai pensé:

Comment La Vè République arrive à un compromis entre les 2 théories de souveraineté?

Par **fan**, le **22/10/2008** à **00:01**

Va à la B.U. et emprunte le livre de méthodologie de Monsieur le Professeur Dominique Turpin -Doyen honoraire et Président honoraire de l'Université d'Auvergne-, c'est grâce à son

livre que je suis arrivée à commenter des articles de la Constitution du 4 octobre 1958. Image not found or type

P.S. : Ce n'est pas parce que c'est un Professeur de Clermont que je te le recommande mais parce qu'il est vraiment bien fait.